RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/11/118

Objet : 118 - Signature du devis et du contrat de prestation de service avec la Poste pour la réalisation du recensement de la Population 2027

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Considérant le souhait, exprimé lors de la séance du 02 novembre 2026, du Conseil municipal de recourir aux services de la Poste pour la réalisation du recensement de la Population,

Décide

- De procéder à la signature du devis et des conditions de vente émis par la Poste, chiffrant à un montant de 16 819.92 euros TTC les prestations réalisées par la Poste au titre du recensement de la Population pour l'année 2027.

Fait à Vire Normandie, le 5 novembre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261106-118-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/11/2026
Publication : 06/11/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication